

Championnat de France par équipes mid-amateurs dames promotion Sud

15 & 16 Juin 2019

Golf du Château de Pallanne
32170 Tillac - 05 62 70 00 06

golfcpallanne@wanadoo.fr - www.chateaugolfdepallanne.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Pour les clubs** : Tout club de la région Occitanie non représenté dans les divisions nationales pourra présenter une équipe comprenant 8 équipières maximum. Le nombre d'équipes sera limité à 24 et celles-ci seront retenues selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- **Pour les équipiers** : voir le règlement général du vade-mecum sportif 2019. Ouvert aux joueuses ayant 30 ans ou plus la veille de l'épreuve

2. FORME DE JEU

- **4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour** / Classement en brut sur le cumul des 3 meilleurs scores de chaque tour.
- **Les 2 meilleures équipes joueront en 3ème division en 2020**

3. ENGAGEMENTS

- Inscription du club sur extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avant le **mercredi 15 mai 2019** à minuit.
- Inscription des équipiers sur extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avant le **vendredi 7 juin 2019** à minuit.
- **Les droits d'inscription s'élèvent à 200 €** par équipe et seront débités sur le compte du club avec sa facturation de licences. **Le droit d'engagement de tout club déclarant forfait après la date limite d'inscription des équipiers restera acquis.**
-

4. PRIX

Souvenirs offerts par la **ffgolf** aux clubs montant en 3^{ème} division.